

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en format hybride le 28 octobre 2025, à 18 h 30.

PRÉSENCES : La présidente Labadie, les commissaires Brushey, Bélanger, Cornforth, Giannakoulis, Goldsbrough, Green, Garner, Killeen, Moore, McCrank, Richard, les commissaires-parents Fortier, Bouchard, Rhéault et James.

PERSONNEL : Également présents à la séance : le directeur général, M. G. Singfield; le secrétaire général, M. E. Keon; le directeur général adjoint et directeur des ressources humaines, M. P. Proulx; la directrice des ressources financières, Mme M. Lupien; le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. S. El Ouezzani; les directeurs des services éducatifs, M. S. Aitken et Mme J. Dubeau; la directrice des services complémentaires, Mme L. Falasconi; le coordonnateur des services administratifs, M. A. Gendron; et la responsable de la gestion administrative, Mme R. Vincent.

Reconnaissance territoriale : Commissaire Bélanger

Ouverture de la séance : 18 h 31

C-25/26-31 Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout du point 7.5. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-32 Adoption du procès-verbal

LE COMMISSAIRE GARNER PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025 soit adopté tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la présidente :

La présidente Labadie anime une discussion sur les points suivants :

- État d'avancement de la demande de sursis
- Faits saillants de la semaine de sensibilisation de l'ACCS à Ottawa
- Visite prévue des sénateurs Deacon et Sorensen le 5 novembre à Philemon Wright dans le cadre de l'initiative NOSH (« No Student Hungry » ou « Aucun élève n'a faim »)

- Rencontre avec Yvan Baker, président du Comité des langues officielles
- Projet de loi 1 – Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec
- Elle adresse de chaleureux remerciements au commissaire Garner pour avoir coordonné la visite de M. Mandella.

La présidente cède la parole au commissaire Garner pour qu'il s'adresse au conseil au sujet de la visite de M. Mandella.

Rapport du DG :

Le directeur général présente un aperçu des sujets suivants dans son rapport oral :

- Visite de M. Mandella à D'Arcy/Symmes et à Philemon Wright
- Visite et présentation de Michael Ungar lors de la réunion du Comité de gestion
- La professeure Mona Tolley, qui fera une présentation sur la vérité et la réconciliation
- Le point sur l'avancement des visites du DG dans les écoles
- Programmes alimentaires scolaires : Queen E. et NOSH à Philemon Wright
- Diverses initiatives scolaires
- CVWQ (Campus virtuel Western Québec)
- Prochain institut d'encadrement pédagogique de deux jours avec Jim Knight
- Enquêtes Leaning Bar et Compass
- Nouvelle sous-ministre adjointe de l'Éducation : Nadine Peterson

Mesures de contrôle

La directrice des services complémentaires présente un aperçu des mesures de contrôle et de leur mise en œuvre dans les écoles.

C-25/26-33

Rapport de surveillance de la gestion des risques 2022-2025

ATTENDU QUE la Politique D-12 – *Gestion des risques en matière de corruption et de collusion* – exige que le conseil procède à une réévaluation annuelle des risques et surveille l'efficacité des mesures prises à l'égard des risques jugés importants;

ATTENDU QUE la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* exige que chaque organisme public produise tous les trois ans un rapport de surveillance pour la planification de la gestion des risques;

ATTENDU QUE le mandat du Comité de vérification comprend l'examen de l'efficacité des contrôles dans l'ensemble de la commission scolaire;

ATTENDU QUE les plans de gestion des risques et leurs évaluations relèvent du mandat du Comité de vérification;

ATTENDU QUE le Comité de vérification a examiné le rapport de surveillance de la gestion des risques pour les plans de gestion des risques en matière de corruption et de collusion pour la période 2022-2025;

ATTENDU QUE le Comité de vérification recommande au conseil d'adopter le rapport;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le conseil adopte le rapport de surveillance de la gestion des risques pour les plans de gestion des risques en matière de corruption et de collusion pour la période 2022-2025 tel que présenté. La proposition est appuyée par le commissaire Cornforth.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-34

Rapport du Comité exécutif – 23 septembre 2025

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 du Comité exécutif. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-35

Travaux supplémentaires – Greater Gatineau – Prolongation – Contrat n° 23510B031

ATTENDU QUE la résolution C-24/25-13 attribuait un contrat à GROUPE GMR Construction Inc. pour un montant de 4 344 109 \$ pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE plusieurs conditions liées à l'intégrité structurelle du bâtiment devaient être prises en compte, ainsi que l'ajout d'unités de ventilation et de climatisation pour couvrir les pièces non ventilées restantes dans l'ancienne section de l'école;

ATTENDU QUE le coût des éventuels travaux supplémentaires est en cours d'analyse, mais qu'il devrait porter le total de ces travaux pour ce projet au-delà du seuil de 10 %;

ATTENDU QUE ces dépenses supplémentaires peuvent être couvertes par le budget et rester dans les limites des dépenses prévues pour l'exercice financier 2025-2026;

ATTENDU QUE, dans sa résolution E-25/26-29, le Comité exécutif recommande que le conseil modifie le pouvoir délégué au directeur général afin d'approuver les modifications apportées à ce contrat, qui pourraient entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 20 %;

LA COMMISSAIRE RICHARD PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil modifie le pouvoir délégué au directeur général afin d'approuver les modifications apportées à ce contrat, qui pourraient entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 20 %. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-36

Papier d'impression haut volume – Autorisation d'achat par accord mutuel – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du Québec – 2026-8092-50

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer au nouveau programme d'achats regroupés proposé par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le papier d'impression;

ATTENDU QU'il existe un besoin précis d'achat de papier d'impression haut volume pour nos écoles;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du directeur général de l'organisme public avant que l'avis d'appel d'offres puisse être publié;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de trois ans, allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, sans possibilité de prolongation;

ATTENDU QUE l'engagement financier estimé pour ce contrat est d'environ 60 000 \$ par année, pour un total de 180 000 \$ pour la durée du contrat;

ATTENDU QUE, dans sa résolution E-25/26-31, le Comité exécutif recommande que le conseil autorise la CSWQ à participer au plan d'achats regroupés et demande au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de représenter la Commission scolaire Western Québec dans son processus d'appel d'offres et le contrat subséquent pour l'acquisition de papier d'impression haut volume, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires;

LE COMMISSAIRE BÉLANGER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la CSWQ à participer au plan d'achats regroupés et demande au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de représenter la Commission scolaire Western Québec dans son processus d'appel d'offres et le contrat subséquent pour l'acquisition de papier d'impression haut volume, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-37

Exemption pour l'attribution du contrat pour l'installation d'une structure de jeux et d'un abri solaire avant la séance de novembre du conseil – Contrat n° 25510A003

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été publié le 16 octobre 2025, et que l'ouverture des soumissions était prévue pour le 28 octobre 2025;

ATTENDU QUE l'intention était de présenter les résultats de l'ouverture des soumissions au conseil le 28 octobre 2025;

ATTENDU QUE plusieurs questions concernant les documents d'appel d'offres ont été reçues tardivement, repoussant l'ouverture des soumissions au-delà du 28 octobre 2025;

ATTENDU QUE le report de l'approbation à la séance de novembre du conseil pourrait entraîner le report des travaux jusqu'après la saison hivernale en raison des basses températures qui empêchent le coulage du béton;

ATTENDU QUE ce projet fait partie de l'objectif de dépenses financières pour l'exercice 2025-2026 et que tout retard aurait une incidence sur l'objectif de dépenses financières pour l'exercice 2026-2027;

ATTENDU QUE le coût estimatif du projet est de 80 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information recommande qu'une dérogation soit accordée afin de permettre l'attribution du contrat immédiatement après l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE, compte tenu des circonstances exceptionnelles, le conseil des commissaires autorise le directeur des ressources matérielles, M. Soufiane El Ouezzani, à signer tous les documents d'appel d'offres et à rendre compte des résultats de ces projets aux prochaines réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en novembre 2025;

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE d'autoriser le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Soufiane El Ouezzani, à signer tous les documents d'appel d'offres et à rendre compte des résultats de ces projets aux prochaines réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en novembre 2025. La proposition est appuyée par la commissaire Killeen.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-38

Travaux supplémentaires – École secondaire Pontiac – Remplacement de l'ascenseur – Contrat n° 24510B027

ATTENDU QUE la résolution C-24/25-123 attribuait un contrat à LALONDE CANTIN CONSTRUCTION & ASSOCIÉS CANADA INC. pour un montant de 919 000 \$ pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un problème structurel a été découvert lors de la démolition et doit être résolu afin d'assurer l'intégrité structurelle du bâtiment et du nouvel ascenseur;

ATTENDU QUE le coût des éventuels travaux supplémentaires est en cours d'analyse, mais qu'il devrait porter le total des travaux supplémentaires pour ce projet au-delà du seuil de 10 %;

ATTENDU QUE ces dépenses supplémentaires peuvent être couvertes par le budget et restent dans les limites des dépenses prévues pour l'exercice financier 2025-2026;

LA COMMISSAIRE MOORE PROPOSE QUE le conseil modifie le pouvoir délégué au directeur général afin d'approuver les modifications apportées à ce contrat, qui pourraient entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 30 %. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Fortier.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-39

Retrait de la demande de sursis d'application des règles budgétaires dans le cadre de la contestation judiciaire

ATTENDU QUE le 13 août 2025, le conseil des commissaires a adopté une résolution demandant à Power Law de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission scolaire Western Québec se joigne à la requête de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) visant à contester la validité des règles budgétaires et à demander un sursis à leur application;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a depuis pris des mesures pour atténuer certaines pressions financières immédiates causées par les règles budgétaires de 2025-2026;

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et Power Law recommandent de retirer la demande de sursis contestant les règles budgétaires;

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE la Commission scolaire Western Québec se retire de la demande de sursis de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) contestant les règles budgétaires, tout en maintenant sa participation à la contestation sur le fond. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-40

Adoption du budget de la Commission scolaire Western Québec

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la « Commission scolaire Western Québec » doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 380 267 \$ et que ce montant est inférieur aux allègements prévus pour les obligations découlant des conventions collectives;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 18 809 457 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 64 433 305 \$;
- un nombre de 67 642 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 153 596 907 \$ et des dépenses de 153 977 174 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation. La proposition est appuyée par la commissaire Richard.

Adoptée à l'unanimité

La directrice des ressources financières, M. Lupien, fournit des explications sur le rapport sur les dépenses des commissaires.

Levée de la séance

La présidente lève la séance à 21 h 06.